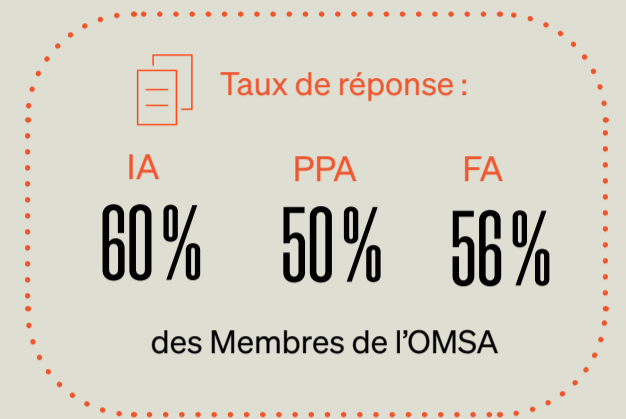
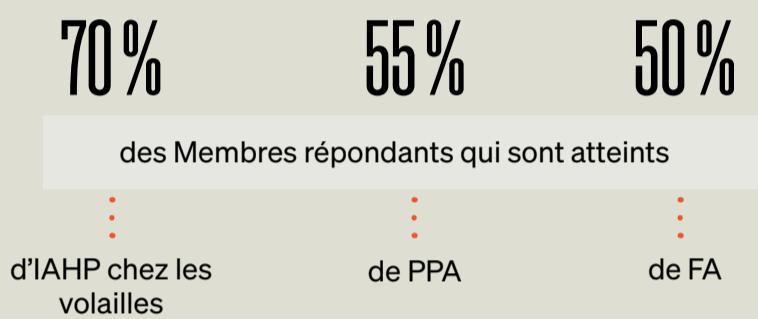


Perspectives sur les zones établies par les Membres pour l'influenza aviaire, la peste porcine africaine et la fièvre aphteuse

Les normes internationales de l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) relatives au zonage permettent aux Membres de prévenir et de lutter contre la propagation des maladies tout en contribuant à la sécurité du commerce des animaux et de leurs produits. Néanmoins, des travaux passés ont montré que la mise en pratique effective de ces normes se heurtait à certains obstacles et que la capacité des Membres en la matière restait limitée. L'Observatoire de l'OMSA, qui assure le suivi de la mise en œuvre des normes de l'OMSA, a donc décidé de concentrer sa première étude thématique sur le zonage. Dans une première étape, une enquête a été menée pour évaluer le recours au zonage pour l'influenza aviaire (IA), la peste porcine africaine (PPA) et la fièvre aphteuse (FA) entre 2018 et 2022, comprendre les défis auxquels les Membres sont confrontés et identifier les bénéfices que ces derniers ont pu en tirer.



Le zonage a été utilisé par



Le recours au zonage a un impact positif dans la lutte contre :



Les principaux défis rencontrés pour la mise en pratique du zonage sont :



Les effectifs des Services vétérinaires



L'application des exigences en matière de biosécurité



Le diagnostic en laboratoire



L'identification des animaux, la traçabilité et le contrôle des mouvements



Le soutien politique

Les normes de l'OMSA devraient être mieux intégrées dans le cadre législatif et les pratiques des Membres. L'enquête montre que :

27%

des Membres ayant recours au zonage ont rapporté une intégration partielle ou inexistante des normes de l'OMSA relatives au zonage



dans leur dispositif réglementaire

34%



dans leurs pratiques

Les systèmes d'identification des animaux et de traçabilité ont été identifiés comme les mesures les plus insuffisamment mises en œuvre.

La reconnaissance des zones par les partenaires commerciaux

- peut prendre plus de **deux ans**, par exemple dans la moitié des demandes de reconnaissance liées à l'IA ou la PPA
- découle principalement de la transparence du système de certification et de la confiance accordée à ce dernier, du point de vue de l'importateur comme de l'exportateur

RECOMMANDATIONS

Pour l'Organisation mondiale de la santé animale

- Continuer à plaider en faveur de l'allocation de ressources humaines et financières aux Services vétérinaires pour soutenir ces derniers
- Étudier les moyens et les partenariats pour développer la capacité des Services Vétérinaires à conduire des analyses coûts-bénéfices, afin de soutenir la prise de décision dans le cadre de l'approche de zonage
- Continuer à plaider en faveur d'une utilisation adéquate des normes de l'OMSA relatives au zonage aux fins du commerce international
- Poursuivre le développement des activités de renforcement des capacités visant à favoriser la mise en place de systèmes d'assurance qualité nationaux rigoureux, reposant sur des Services vétérinaires de qualité et sur un système de certification vétérinaire solide
- Envisager l'organisation de forums interrégionaux pour partager les expériences pratiques des Membres et initier la création d'une « boîte à outils » comprenant les différentes approches que les Membres pourraient adopter

Pour les Membres

- S'assurer que toutes les conditions préalables à l'établissement de zones (surveillance, système d'identification et de traçabilité, etc.) sont bien réunies
- Évaluer s'ils disposent des capacités et des ressources nécessaires pour mettre en pratique et assurer le maintien du zonage de manière efficace, et effectuer des analyses coûts-bénéfices
- Intégrer les normes de l'OMSA relatives au zonage dans leur dispositif législatif et leurs pratiques
- Investir dans le développement et la maintenance de systèmes de certification solides et dans la transparence, et faire de ces éléments une priorité afin d'instaurer une relation de confiance avec leurs partenaires commerciaux
- Présenter les défis auxquels ils font face lors des forums de l'OMSA, partager leur expérience avec les autres Membres et solliciter assistance et renforcement des capacités lorsque cela est nécessaire

Une analyse approfondie des données collectées via cette enquête sera menée prochainement. Cette première étude sera suivie d'une seconde portant sur la compartimentation pour l'IA.

Consulter le rapport complet [ici](#).



World Organisation for Animal Health
Founded in 1924

Organisation mondiale de la santé animale
Fondée en 1924

Organización Mundial de Sanidad Animal
Fundada en 1924